

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kdaigle-csbf-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7c874b4781bd3b8e11f8bb7f>

Date d'obtention : 2025-09-18 15:20:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a des étapes à suivre qu'elles sont différentes à faire tout dépendant de l'acte posé, de qui l'a fait et dans quelle circonstance. Ex: acte impulsif, malveillant. Qu'il est très important de conserver la confidentialité et préserver l'identité des victimes. Qu'il faut discuter avec les victimes et auteur pour les rassurer et leur montrer que je suis là pour les soutenir. Qu'il ne faut jamais consulter les photos ou vidéo. Agir rapidement pour éviter que les photos ou vidéo ne se propage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'être outillé avec une trousse va me permettre de me référer et de suivre des étapes claires. Je vais me sentir plus encadré.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Confidentialité, respect, rapidité, rassurer, sensibiliser, bienveillance.